

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

A déposer en mairie 10 jours avant le début des travaux

Période du du

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Clôture de chantier
<input type="checkbox"/> Dépôt de Matériaux
<input type="checkbox"/> Echelle
<input type="checkbox"/> Stationnement Véhicule | <input type="checkbox"/> Benne
<input type="checkbox"/> Déviation de circulation
<input type="checkbox"/> Echafaudage
<input type="checkbox"/> Divers |
|--|--|

Pièce à joindre obligatoirement à la demande : plan 1/500 précisant les limites de l'emprise du chantier.

Entreprise		Tél Mobile	
Adresse			
Propriétaire		Tél Mobile	
Adresse			
Lieu des Travaux			
Description des Travaux			
N°, date autorisation			
Surface occupée			
Observations : Directives spéciales	<input type="checkbox"/> Remise en état de propreté initiale <input type="checkbox"/> Signalisation et pré signalisation du chantier <input type="checkbox"/> Eclairage la nuit de l'échafaudage <input type="checkbox"/> Prendre toutes les mesures de sécurité de la législation du travail <input type="checkbox"/> Bâchage de l'échafaudage <input type="checkbox"/> Matérialisation des dépôts de Matériaux <input type="checkbox"/> protection des sols voirie et trottoirs		

Rappel : L'affichage s'il y a permis de construire ou non opposition à une déclaration préalable est obligatoire en façade à la vue du public bien en évidence. De plus les mesures de sécurité et de propreté ainsi que la signalisation d'approche du chantier sont obligatoires

Délibération du n° 2020-115-B du 20 novembre 2020

	Tarifs
Frais de dossier pour toute demande formulée en Mairie	10,00 €
Les 3 premiers jours.....	gratuit
Au-delà du 3ème jour :	
inférieur à 10 m².....	6,30 € par jour
supérieur à 10 m².....	6,30 € par jour + 1,50 € par m² par jour supplémentaire

Fait à LES PORTES EN RE Le

L'entrepreneur s'engage à régler la taxe de voirie

Avis favorable Avis défavorable

Signature

Le Maire, Alain POCHON